

ABSENCES

Toute absence doit être signalée le jour même si possible à la vie scolaire par appel téléphonique.

Dès le retour de l'élève au lycée, cette absence doit être justifiée grâce au billet rose du carnet de liaison. Attention, un appel ne suffit pas à justifier une absence, il faut toujours un écrit.

RETARD

La vie scolaire n'excuse pas les retards des élèves (sauf s'ils font suite à une convocation dans les bureaux). Par conséquent tout retard doit être excusé par écrit

PASSAGE INFIRMERIE

Tout élève souhaitant se rendre à l'infirmerie doit d'abord passer à la vie scolaire, accompagné d'un camarade

Une fois à l'infirmerie, seule l'infirmière scolaire peut appeler la famille pour une évacuation. En aucun cas, les élèves ne doivent téléphoner directement à leurs parents.

DEPART LYCEE

Tout départ anticipé du lycée (infirmerie, rendez-vous extérieur...) doit se faire avec la signature d'un responsable légal sur le registre des sorties. Aucun élève ne peut quitter le lycée sans que la vie scolaire en ait été avertie.